
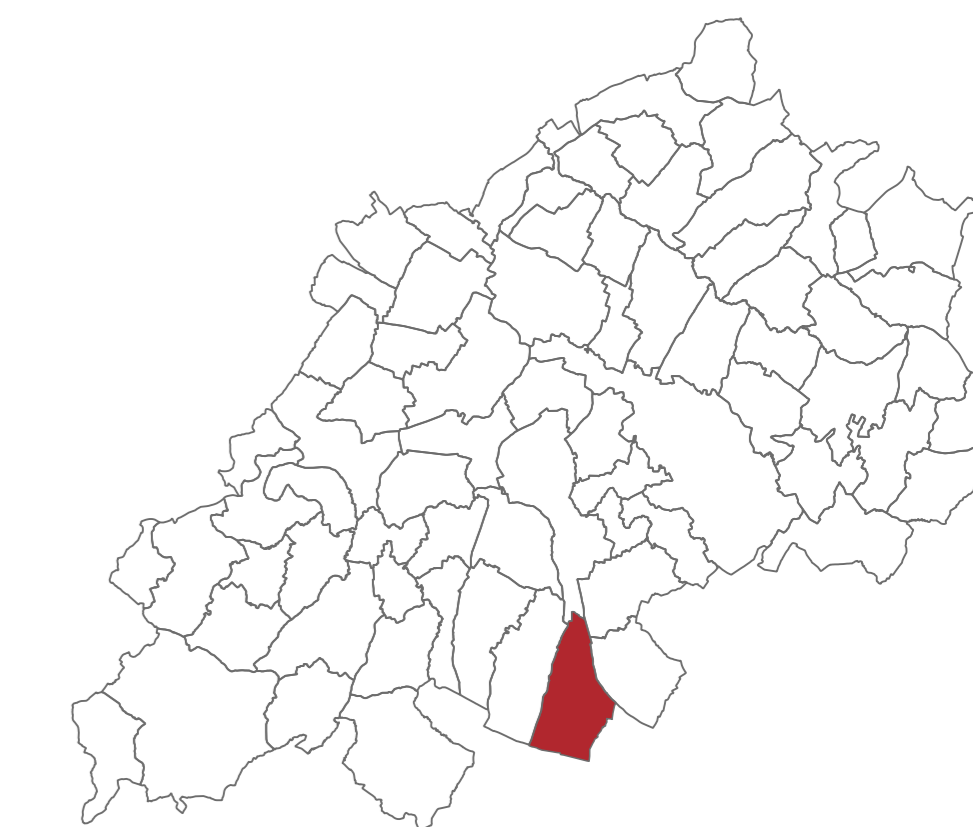


Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 27/01/2026

Boischampré
Saint-Christophe-le-Jajolet



PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection stricte
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Identification
- ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Patrimoine paysager à protéger
- ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- ▨ Zone Humide
- ▨ Cône de vue à préserver
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONAGE

- ▨ UCb : Secteur d'habitat pavillonnaire peu dense et/ou à préserver
- ▨ UH : Secteur de hameau ou de petit village
- ▨ UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
- ▨ N : Zone naturelle
- ▨ Nj : Secteur naturel de jardin
- ▨ A : Zone agricole

0 500 m